

2020/2021

**ELEVE
EXTERNE**

459 € / An, soit **51 € par mois** (sur 9 mois)

Repas Occasionnel = 5,90 € payable d'avance à la comptabilité ou par prélèvement automatique facturé à chaque période de vacances.

**ELEVE DEMI-
PENSIONNAIRE**

4 Jours

1 260€ / An, soit **140 € par mois**
(sur 9 mois).

Le choix du statut sera à effectuer en début d'année scolaire via Ecole Directe.
Pas de changement possible en cours d'année sauf cas exceptionnel.

5 Jours

1 444,50 € / An, soit **160,50 € par mois**
(sur 9 mois).

Etude

Service gratuit de 17h15 à 18h30 - Possibilité de goûter moyennant 1€ (facturé à chaque période de vacances).

**ELEVE
PENSIONNAIRE**

2 853 € / An, Soit **317 € par mois** (sur 9 mois) .

**€
Situation financière**

Vous pouvez consultez votre compte et vos factures sur Ecole Directe (icône €) . Les tarifs sont forfaitaires, en cas d'absence prolongée, une réduction pourra être effectuée.
Vous ne recevrez pas de factures papier

PAIEMENT

Par Chèque

Règlement au trimestre : un échéancier sera indiqué sur votre relevé de participation.

Par Prélèvement

Sur 9 Mois : Du 10 octobre 2020 au 10 juin 2021

En cas de modification de RIB, merci de vous adresser au service comptabilité.
Si vous souhaitez une durée supérieure à 9 mois, merci de contacter le service comptabilité.

VOYAGES SCOLAIRES

Si votre enfant est concerné cette année par un voyage scolaire, celui-ci apparaîtra sur un relevé.
Nous vous proposerons de le payer par prélèvement automatique, le professeur en charge du voyage vous informera des modalités.

**Livres étudiés en
Français**

Les professeurs de Français vous indiqueront les livres étudiés au cours de l'année scolaire, un montant forfaitaire de 15 € apparaîtra sur le relevé de début d'année.

Activités Culturelles

Il sera proposé à votre enfant, durant l'année scolaire, des activités culturelles (cinéma, spectacles, expositions...). Un forfait de 15 € sera facturé en début d'année scolaire. Aucune autre somme ne vous sera demandée par les enseignants.

**ASSURANCE
SCOLAIRE**

Vous n'avez pas d'attestation à fournir, l'assurance scolaire est souscrite auprès de la mutuelle Saint-Christophe pour chaque élève et est prise en charge par l'établissement (les garanties proposées par l'organisme sont disponibles sur votre messagerie).

AIDES FINANCIERES POSSIBLES

! toutes ces demandes sont à renouveler tous les ans

BOURSES COLLEGE
ET AIDE A LA RESTAURATION

Votre enfant, par l'intermédiaire de son professeur principal, recevra en septembre un courrier avec la liste des documents à fournir (feuille d'imposition...)
Si vous êtes boursier, et uniquement pour les élèves demi-pensionnaires et internes, vous pourrez également prétendre à une aide à la restauration versée par le Conseil Départemental (selon le niveau de bourses et le statut).
Les bourses seront déduites par trimestre, vos prélèvements seront systématiquement ajustés.

AIDE MAIRIE - CCAS

Veillez vous renseigner à la mairie de votre commune.

AIDE AU TRANSPORT POUR
LES ELEVES INTERNES

Un dossier sera remis à chaque élève interne en cours d'année par le secrétariat avec les documents à remplir et à fournir.

FONDS SOCIAL
COLLEGIEN

Adressez votre demande d'aide au service comptabilité avant fin mars 2021, accompagnée de votre dernière feuille d'imposition et toute autre pièce nécessaire justifiant votre situation.

REDUCTIONS FAMILLES NOMBREUSES

SCOLARITÉ

Pour le 2ème enfant : réduction annuelle de 91,80 €
Pour le 3ème enfant : réduction annuelle de 229,50€

DEMI-PENSION

Pour le 3ème enfant : réduction annuelle de 240,30 € pour un Demi-Pensionnaire 4 Jours,
et 295,65 € pour un Demi-Pensionnaire 5 jours

PENSION

Pour le 3ème enfant : réduction annuelle de 1 197 €

REDUCTIONS EXCEPTIONNELLES :

pour les familles en difficulté, merci de prendre RDV avec le service comptabilité

??? DES QUESTIONS ??? : Contactez le service comptabilité au 02 96 79 62 40
ou par mail : compta-familles@jean23-quintin.net